



Municipalité de Grand-Métis

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale secrétaire-trésorière de la susdite municipalité :

que conformément à l'article 956 du Code municipal, un avis est donné à l'effet qu'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Grand-Métis est convoquée, pour être tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 70 chemin Kempt, le 20 septembre 2018 à 18h30.

Que les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance, porteront sur les sujets suivants :

1. Ouverture et présences
2. Constatation de la régularité de la séance extraordinaire
3. Ouverture de la séance extraordinaire
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Avis de motion – Règlement sur la gestion contractuelle
6. Prolongement aqueduc
7. Contrat de forage gré à gré (aqueduc)
8. Période de questions
9. Levée et/ou ajournement de l'assemblée

DONNÉ À GRAND-MÉTIS, CE 17 septembre 2018

Chantal Tremblay,
Directrice générale secrétaire-trésorière

CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je soussignée, Chantal Tremblay, en ma qualité de directrice générale secrétaire-trésorière de la municipalité de Grand-Métis, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes en affichant une copie à chacun des endroits établis par le conseil municipal, entre 9h00 heure et 10h00 heure le 17^{ème} jour de septembre 2018.

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT
CE 17^{ème} JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2018

Directrice générale secrétaire trésorière